



Communiqué de presse

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 25 octobre 2021

Données importantes de politique monétaire pour la semaine se terminant le 22 octobre 2021

Taux d'intérêt et facteur d'exonération

En %

Date	Taux directeur de la BNS ¹	SARON Clôture du négoce ²	Taux spécial (facilité pour resserrements de liquidités) ³	Taux d'intérêt sur les avoirs en comptes de virement ⁴	Facteur d'exonération
18.10.21	-0.75	-0.71	0.00	-0.75	30
19.10.21	-0.75	-0.71	0.00	-0.75	30
20.10.21	-0.75	-0.71	0.00	-0.75	30
21.10.21	-0.75	-0.71	0.00	-0.75	30
22.10.21	-0.75	-0.71	0.00	-0.75	30

1 Du 3 janvier 2000 au 13 juin 2019, la Banque nationale assignait une marge de fluctuation au Libor à trois mois pour le franc. A compter du 13 juin, elle fixe le taux directeur de la BNS. Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse [du 13 juin 2019 sur son examen de la situation économique et monétaire](#).

2 Le SARON est un taux d'intérêt de référence du marché monétaire en francs pour les prêts gagés au jour le jour. SIX est l'autorité responsable (benchmark administrator). Elle publie le SARON avec une précision de six décimales et octroie les licences.

3 Le taux spécial est calculé sur la base du taux directeur actuel de la BNS, majoré de 50 points de base. Il s'élève toujours à au moins 0%.

4 Prélevé uniquement sur les avoirs en comptes de virement dépassant un certain montant (montant exonéré).

Communiqué de presse

Moyenne des avoirs à vue en francs à la BNS, pour la semaine se terminant le 22 octobre 2021

En millions de francs

Avoirs en comptes de virement des banques en Suisse	642'387
Autres avoirs à vue en francs	72'926
Total des avoirs à vue en francs à la BNS	715'313

Réserves minimales: avoirs en comptes de virement des banques en Suisse, en moyenne de la période d'application⁵

En millions de francs

Période d'application précédente Moyenne jusqu'au	Avoirs en comptes de virement	Période d'application en cours Moyenne jusqu'au	Avoirs en comptes de virement
24.09.21	636'344	22.10.21	643'333
01.10.21	636'758		
08.10.21	637'377		
15.10.21	638'129		
Valeur en fin de période	638'603		

⁵ La période d'application s'étend du 20 d'un mois au 19 du mois suivant.

Réserves minimales: accomplissement de l'exigence au cours des 12 dernières périodes d'application

En millions de francs

Période d'application	Exigence	Actifs pouvant être pris en compte ⁶	Billets et pièces suisses	Avoirs en comptes de virement à la BNS	Accomplissement en %	Taux d'intérêt ⁷ en %
20.09.20 - 19.10.20	20'007	639'539	6'164	633'375	3'197	3.29
20.10.20 - 19.11.20	20'564	645'618	5'949	639'669	3'139	3.28
20.11.20 - 19.12.20	21'017	643'825	5'994	637'831	3'063	3.28
20.12.20 - 19.01.21	21'140	638'272	6'310	631'962	3'019	3.28
20.01.21 - 19.02.21	21'266	646'191	5'887	640'303	3'039	3.27
20.02.21 - 19.03.21	21'367	640'022	5'752	634'270	2'995	3.27
20.03.21 - 19.04.21	21'362	635'412	5'856	629'556	2'975	3.30
20.04.21 - 19.05.21	21'470	639'463	6'186	633'276	2'978	3.27
20.05.21 - 19.06.21	21'700	638'664	6'136	632'528	2'943	3.27
20.06.21 - 19.07.21	21'969	640'614	6'010	634'603	2'916	3.27
20.07.21 - 19.08.21	22'076	643'478	5'991	637'487	2'915	3.28
20.08.21 - 19.09.21	22'134	643'016	5'907	637'109	2'905	3.28

⁶ Somme des billets et pièces suisses ainsi que des avoirs en comptes de virement à la BNS.

⁷ Pour le calcul de la pénalité applicable en cas de non-respect de l'exigence en matière de réserves minimales.